

Lettre d'information DJEPVA #14

n°14 / Mai - Juin 2019 Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Les calendriers et les modalités de la transformation des administrations centrales et de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat viennent d'être précisés. Le réseau JEPVA demeure investi sur les sujets actuels tout en se projetant sur les dossiers stratégiques à venir tels que le service national universel. Il s'agit de valoriser l'expertise et la spécificité du réseau et de ses agents pour les situer dans une logique de complémentarité avec les autres acteurs autour des actions structurantes du champ JEPVA. Cette Lettre d'Information #14 présente ces actions. La feuille de route vie associative entre dans sa phase opérationnelle avec la déclinaison de plusieurs mesures. Les politiques de jeunesse se structurent dans leur dimension interministérielle avec la tenue prochaine du comité interministériel de la jeunesse. En matière de continuité éducative, cette Lettre revient sur une année de mise en œuvre du Plan mercredi et ses mises en perspective. Enfin, dans la phase actuelle d'expérimentation du service national universel, elle donne la parole au préfigurateur du SNU à la DJSCS en Guyane.

Jean-Benoît Dujol, délégué interministériel à la jeunesse,
directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire
et de la vie associative

SOMMAIRE

Edito.....p.1

Actualités JEPVA.....p.2

Focus

Plan Mercredi :
retour sur une année de mise en oeuvre.....p.7

La parole à

Jean-Paul Pineau-Saindou, chef de projet
préfiguration du service national universel
en Guyane.....p.9

Ressources utiles.....p.9

Edito

A retenir

Création de
l'Agence nationale
du sport. La
constitution du
groupement



d'intérêt public dénommé "Agence nationale du sport" a été fixée par l'arrêté du 20 avril 2019.

Suppression du Centre national pour le développement du sport (CNDS). Le décret n° 2019-346 du 20 avril 2019 modifie les dispositions du code du sport (partie réglementaire). Il supprime le Conseil national du sport ainsi que ses formations restreintes et abroge les dispositions relatives au Centre national pour le développement du sport.



MISSION
SOCIÉTÉ
NUMÉRIQUE

Création d'un label
« numérique inclusif ».

Le label « Numérique inclusif » est créé par l'arrêté du 26 mars 2019. Il s'agit d'identifier, de reconnaître et de promouvoir les dispositifs œuvrant au développement de la diffusion de la culture et des outils numériques, et favorisant leur appropriation par toute la population.



80 Cités
éducatives
éligibles dans les
quartiers
prioritaires. Julien

Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ont dévoilé le 2 mai dernier les 80 territoires éligibles au label des « Cités éducatives ».

Vie associative

Le soutien de l'emploi associatif et de la coopération inter-associative.

La feuille de route pour le développement de la vie associative, présentée par le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le 29 novembre 2018, a pour objectif d'apporter un appui structurel aux associations et les accompagner dans leur développement. Cet accompagnement se traduit notamment par la mise en place dès cet été et jusqu'au 31 décembre 2021, d'un mécanisme de soutien à l'emploi associatif. Cette aide, constituée d'un poste FONJEP et d'un prêt du FONJEP d'environ 15 000 euros par structure, soutiendra la création et le développement de groupements d'employeurs multi-sectoriels et de pôles territoriaux de coopération associatifs. Ce programme permettra de créer des synergies en termes de dynamisation du bassin territorial et de renforcement de l'emploi durable dans une démarche collective.

[Instruction N°2019-082 du 15 mai 2019 et annexes](#)



Une proposition de loi en faveur de l'engagement associatif.

Cette proposition de loi a été adoptée, en seconde lecture par l'Assemblée nationale, le 9 mai. Ce texte comporte des dispositions qui visent à encourager la prise de responsabilités associatives, à inciter les jeunes à s'engager dans le monde associatif et à simplifier la vie des associations, telles que la sensibilisation à la vie associative des élèves de collège et de lycée, l'élargissement du dispositif « impact emploi ». En cohérence avec les dispositions d'une autre proposition de loi visant à améliorer la trésorerie



Soutien aux associations dans les quartiers prioritaires : 44 projets de "réussite républicaine".

Portés principalement par de grandes associations ou des fédérations en lien avec des partenaires locaux, 44 projets lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en février ont été dévoilés le 26 avril 2019. Objectif : déployer dans des quartiers prioritaires, en lien avec les associations locales, des actions ayant fait leurs preuves ailleurs. [En savoir plus](#)

Actualités JEPVA

des associations que l'Assemblée a votée en première lecture, les députés ont souhaité insérer dans ce texte une disposition visant à permettre l'affectation des dépôts et avoirs détenus sur les comptes dits « inactifs » au bénéfice du soutien de la vie associative.

[En savoir plus](#)

La finalisation de la réforme de l'appel à la générosité du public.

Cette réforme, débutée en juillet 2015 avec l'ordonnance portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations et modification des obligations des associations et fondations relatives à leurs comptes annuels, touche à sa fin. Après le décret du 6 mai 2017 sur le régime juridique des associations et des organismes faisant appel à la générosité et le règlement du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels de ceux-ci, un décret et un arrêté ont été publiés au Journal officiel du 24 mai 2019. Ces textes fixent les modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources ainsi que les seuils de la déclaration préalable au préfet et d'établissement du compte d'emploi annuel a posteriori.

[Accéder au décret et à l'arrêté](#)



Une nouvelle présidente pour l'Agence du service civique. Béatrice Angrand, jusqu'alors secrétaire générale

de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) (voir Lettre d'Information #11), a succédé à Yannick Blanc à la présidence de l'Agence du service civique.



« Spread the Vote »
- Parler d'Europe.

Le secrétaire d'Etat,
Gabriel Attal, et son

homologue allemande Juliane Seifert ont débattu avec des jeunes franco-germano-polonais qui étaient réunis au Centre européen de la Jeunesse à Strasbourg du 26 au 29 mai lors de « Spread the Vote » pour se former à divers outils et pour inciter leurs pairs à voter lors des prochaines élections européennes. La DJEPVA était associée à l'évènement.

[En savoir plus](#)



Les jeunes contribuent aux Objectifs pour le développement durable (ODD).

Début avril au 8ème Forum jeunesse du Conseil Economique et social de l'ONU, Gabriel ATTAL a rappelé que les jeunes étaient fortement préoccupés par la mise en œuvre des ODD et désireux d'agir pour proposer des actions concrètes et innovantes. [En savoir plus](#)

49 pays européens réunis pour débattre de l'accès des jeunes aux Droits sociaux - Semaine de la jeunesse Enter !

Du 7 au 12 juillet à Strasbourg, des jeunes de toute la France et de 48 pays européens partagent leurs expériences de l'accès aux droits sociaux et célèbrent



l'apport du Conseil de l'Europe dans leur quotidien. La DJEPVA s'associe à

l'évènement. [En savoir plus](#)

Mais que fait l'Europe pour moi ?

Ce site pédagogique des institutions européennes qui montre concrètement ce que

l'Europe fait pour les citoyens avec des entrées notamment par régions et thématiques.

[En savoir plus](#)



Mobilité internationale

Déplacement du Secrétaire d'Etat Gabriel Attal au Conseil des ministres Jeunesse de l'UE à Bruxelles.

Le 22 mai, à l'invitation de la Présidence roumaine, le secrétaire d'Etat Gabriel Attal a débattu avec ses homologues européens de la place des jeunes comme agents de la démocratie dans l'UE. L'occasion de rappeler les multiples engagements associatifs et idéologiques des jeunes et de valoriser les initiatives qui favorisent leur engagement en France. En marge de cette séquence, le Secrétaire d'Etat a également échangé avec la présidente du Forum européen de la jeunesse.

Invitation : le 24 juin, une journée de mobilisation pour le Corps européen de solidarité.

L'Agence du Service civique - Erasmus + France Jeunesse & Sport souhaite engager une réflexion et produire un nouvel élan en faveur du Corps européen de solidarité. Elle organise le 24 juin à Paris une journée participative pour valoriser l'engagement solidaire des jeunes et créer de nouvelles opportunités entre les jeunes et les organismes. [Programme et Inscriptions en ligne](#) - erasmusjs@service-civique.gouv.fr

En région

Le 1er avril 2019 s'est tenue à Lyon la Concertation régionale de la mobilité jeunes, sous l'égide la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec des associations locales et la Région. Cette journée a permis de mettre l'accent sur l'accompagnement des publics à besoins spécifiques dans le cadre d'une mobilité de volontariat (jeunes en milieu fermé, personnes en situation de handicap), une bonne illustration de l'ambition d'une mobilité universelle, rendue possible grâce à un accompagnement sur mesure par des professionnels engagés.



Tobias Bütow est nommé depuis le 1er mars 2019 Secrétaire général allemand de l'OFAJ.

[En savoir plus](#)

Des Badges numériques "Mobilité" en Normandie.

Dans le cadre du réseau régional « Badgeons la Normandie », la DRDJSCS contribue à la construction et l'expérimentation de trois badges numériques "mobilité européenne et internationale" : un badge « partenaires de la mobilité », un badge « mobilité individuelle », un badge « mobilité collective ». « Badgeons la Normandie » est un réseau d'organisations et d'individus qui explorent le potentiel des badges numériques ouverts pour construire un écosystème facilitant la reconnaissance et la valorisation des personnes et des compétences dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Le badge permet de reconnaître des apprentissages, des compétences, des participations, des réalisations, des rôles ou des personnes. La reconnaissance peut être formelle ou informelle et une collection de badges permet à une personne de bâtir des profils, à une institution d'établir des parcours d'apprentissage et à un territoire d'établir une cartographie des talents qui le composent. Les badges permettent aussi de connecter de nombreuses informations, par exemple une compétence avec des personnes, des ressources pédagogiques, des connaissances, des lieux, etc. Il conviendra de suivre cette initiative également développée dans d'autres régions. [En savoir plus](#)



INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE
ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Panorama statistique Jeunesse,
Sports, Cohésion sociale.

Les régions françaises - version 2018.



Ce mémento annuel est réalisé chaque année par la DREES en collaboration avec l'INJEP.

Il présente des données

départementales et régionales. Il est consultable dans sa version web.

[Consulter le panorama](#)

20 juin (17h à 19h) à Paris

Conférence-débat sur le thème « Armée/jeunesse : vocations, engagement et "deuxième chance" ». (Agora débats/jeunesses n°82 à paraître), à l'École des Hautes études en sciences sociales (EHESS).

A l'occasion de la sortie du numéro 82 de la revue Agora débats/jeunesses, l'INJEP organise une conférence-débat le jeudi 20 juin à Paris. Coordinateurs du numéro, chercheurs et représentants de l'institution militaire seront réunis pour débattre des rapports qu'entretient l'armée avec la jeunesse.

Les dernières publications

- L. Ferrand, S. James, A. Kerivel, F. Labadie, E. Crochu, Les enjeux de l'éducation artistique et culturelle : entre légitimation des acteurs et sensibilisation aux inégalités sociales - INJEP analyses & synthèses n°22.
- M. Juan et M. Renault-Tinacci (coord.), L'association : un espace d'innovation démocratique ? Expériences et pratiques de gouvernance, de participation et d'accompagnement - Cahiers de l'action n°53.
- S. James et A. Kerivel, Les enjeux de la mixité sociale en France - Fiche repère INJEP, mars 2019.
- C. Talleu, Le service civique dans les associations - Mise en œuvre et impact dans le département de l'Aisne - INJEP note & rapports, mars 2019.



Le Fonds d'Expérimentation Jeunesse lance un appel à projets qui s'adresse aux associations de l'île de la Réunion

souhaitant expérimenter un dispositif innovant visant soit à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, soit à aider au développement et à la structuration des associations pour et par les jeunes.

Retrouvez toutes les publications sur www.injep.fr

Animation territoriale

En région

Le « Labo des pratiques » : un nouveau format pédagogique. Gautier Swietek accueilli en stage au bureau de l'animation territoriale a participé à la définition d'un nouveau dispositif de formation continue, le « Labo des pratiques ».

Il s'agit d'une modalité de formation que la DJEPVA souhaite mettre à disposition des agents du périmètre JEPVA pour l'Offre nationale métier (ONM) 2020. Ce labo porte sur la mise en perspective de pratiques de terrain en corrélation avec des notions théoriques. Ce dispositif est une opportunité pour la DJEPVA d'étoffer son offre de formation continue. Il ouvre la voie à des formations transversales visant à développer l'expertise « métier » des agents en lien avec leurs pratiques. Le bureau de l'animation territoriale s'est ici appuyé sur une formation proposée à l'ONM 2018, intitulée « penser l'éducation populaire avec les pédagogies institutionnelles ». Cette dernière a été analysée pour en dégager les points forts correspondant aux attentes des agents. Il en est ressorti notamment un besoin de créer un lieu et un temps d'échanges et de questionnement en dehors du contexte des missions habituelles des agents tout en alimentant la réflexion par des notions théoriques rattachées aux thématiques du périmètre JEPVA. Chaque « Labo des pratiques » pourra s'inscrire dans une thématique « métier » précise (notamment processus éducatifs, modalités de participation, accès aux droits) tout en s'appuyant sur la méthode décrite dans un cahier des charges mis à disposition par le bureau de l'animation territoriale dans le cadre de la conception de l'ONM 2020. Ainsi, les agents intéressés par cette modalité pédagogique pourront proposer – à partir de 2020 – un « Labo des pratiques » pour approfondir des notions théoriques en lien avec les enjeux et problématiques actuels du champ JEPVA.

G.Swietek

Un laboratoire d'innovation sociale pour construire une Ambition territoriale JEPVA en Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis plus d'une année, la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes rassemble les acteurs régionaux autour d'une feuille de route pour faciliter la continuité éducative des enfants et promouvoir une société de l'engagement et de la confiance : « Ambition JEPVA ! ». Dans ce cadre, de nombreuses actions sont mises en œuvre à l'échelle régionale comme la formation aux méthodes d'innovations sociales. Ainsi, les 7 et 8 avril 2019, dix-huit agents de la DRDJSCS se sont initiés au "LAB", outil élaboré en partenariat avec le CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes et l'association « Osons ici et Maintenant ». Le désir de travailler "autrement", la création de méthodes pédagogiques actives et dynamiques, la mise en synergies ou l'usage de supports pédagogiques favorisant la créativité sont autant de facteurs pour favoriser le développement de nouveaux projets sur le territoire et de manière concertée. En parallèle à cette formation, la DRDJSCS, le CRIJ, « Osons ici et Maintenant », plusieurs partenaires institutionnels, associatifs et issus de l'entreprise ainsi qu'une dizaine de jeunes, ont inauguré le 17 mai 2019 sur la Métropole du "Grand Lyon" un "LAB" consacré aux différentes formes d'engagement et à leur valorisation dans un parcours personnel, social et professionnel.

Plusieurs autres régions expérimentent actuellement ce type de laboratoires. Les conditions de leur déploiement et leur intérêt pour le champ JEPVA mériteront de faire l'objet d'une analyse approfondie.



Jeunesse

Le comité interministériel de la jeunesse en préparation.

Un séminaire de préparation du comité interministériel de la jeunesse (CIJ) s'est tenu les 10 et 11 mai dernier à Paris. Organisé par la DJEPVA, en coopération avec l'ANACEJ, le CNAJEP et le Forum Français de la Jeunesse, il a rassemblé une centaine de participants. Ce séminaire de travail, étape clé dans la préparation du CIJ, a permis de faire travailler administrations centrales, membres du COJ et jeunes au sein de six ateliers thématiques : déplacements, engagement, emploi, épanouissement (culture, santé et bien-être), logement, éducation et formation. Ces travaux ont débouché sur 48 préconisations. Les participants ont pu voter en fin de séminaire à la fois pour la préconisation qu'ils ont jugé la plus urgente, la plus « impactante » mais également pour leur « coup de cœur ».



Politiques éducatives



Séjours spécifiques dans le cadre du service national universel.

L'arrêté du 14 mars 2019 modifie

l'arrêté du 1er août 2006 relatif aux séjours spécifiques mentionnés à l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles. Il inclut « les séjours de cohésion organisés dans le cadre du service national universel par des personnes morales et réalisés dans le respect des dispositions établies par le ministre chargé de la jeunesse ».

[Accéder à l'arrêté](#)

Lancement de « À nous les colos ».

La campagne « À nous les colos » a été lancée lors du déplacement de Gabriel Attal, secrétaire d'Etat, le 2 mai 2019 au Grau-du-Roi, dans le Gard. Cette campagne à destination des familles, des enfants et des adolescents est déployée sur les réseaux sociaux. Elle se décline également dans la presse familiale, plus spécifiquement à destination des parents.



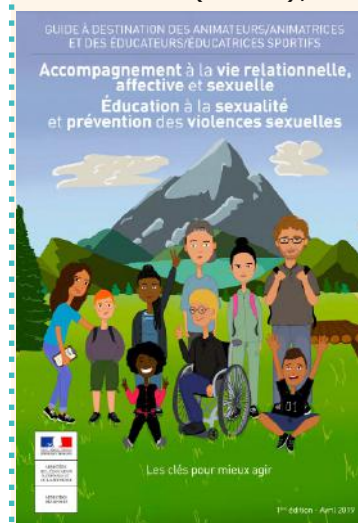
Le ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse a également relayé la campagne sur son site, ses réseaux sociaux ainsi qu'auprès des directeurs et chefs d'établissement des

collèges. [En savoir plus](#)

[Télécharger les supports visuels et le dossier de presse 2019](#)

Parution du guide Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle - Éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles.

Créé par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministère des sports à l'attention des animateurs, des éducateurs sportifs et des responsables de structure (accueils collectifs de mineurs et activités physiques et sportives) qui interviennent auprès des enfants et des jeunes, ce guide a pour objectif de proposer des clés et des outils pour mieux prévenir et traiter les questions et les difficultés liées à la sexualité des enfants et des adolescents. Il s'inspire de l'expérience menée par la DDCSPP et le Conseil Général du Tarn au début des années 2010 avec le guide « Amours et Sexualités des adolescents ». Ce guide est issu des travaux d'un groupe de travail mis en place en 2017 qui a associé plusieurs structures dont la Direction générale de la santé (DGS), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Santé publique France (ex-INPES), l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), l'INJEP, les principaux



organismes d'accueil de mineurs et organismes de formation du champ de l'animation dont les Scouts et guides de France (SGDF). Il s'inscrit dans le cadre de la feuille de route nationale sur les violences sexistes et sexuelles et dans la feuille de route de la Stratégie nationale de santé sexuelle 2018-2020.

Focus

Une année de mise en oeuvre du Plan Mercredi : bilan et perspectives



Huit mois après la rentrée scolaire, la DJEPVA dispose d'éléments précis sur l'avancement du Plan mercredi grâce à l'application de remontée des plans mercredi renseignée par les DDCS/PP et les DJSCS et grâce à la cartographie nationale des plans validés. De ces données, trois enseignements peuvent être tirés :

Un lancement réussi.

Au 21 mai 2019, 2119 plans mercredi ont été validés couvrant 4117 communes rassemblant 50 % des élèves scolarisés dans le public. Dans ces collectivités, on comptabilise 8215 accueils pour 455 000 places ouvertes (dont 100 000 places nouvelles) correspondant à 25% des enfants scolarisés dans les communes couvertes.

Les collectivités signataires d'un plan mercredi sont majoritairement de taille supérieure à la moyenne nationale.

Ce sont les communes dont l'offre de loisirs est déjà bien structurée qui

signent volontiers des plans mercredi. A l'inverse les communes sans accueil de loisirs ou peu dotées en offre de loisirs peinent à s'engager dans la démarche du fait du coût trop élevé que représente la création d'un accueil collectif de mineurs qui plus est dans le respect de la charte qualité « plan mercredi ».

Une répartition territoriale encore trop hétérogène.

On note un net effet d'entraînement des villes avec des pics de concentration autour des centres urbains, de niveaux national ou régional. 8 des 10 villes les plus peuplées de France ont signé un Plan mercredi. Au-delà de ce tropisme urbain, la situation des plans mercredi se caractérise par de fortes disparités géographiques.

Au niveau régional, la région Provence-Alpes-Côte d'azur compte seulement 56 plans mercredi pour 380 000 enfants scolarisés tandis que la région Auvergne-Rhône-Alpes compte 292 plans mercredi pour un nombre d'élèves équivalent. A noter par ailleurs que les outre-mer restent en dehors du dispositif à l'exception de la Réunion.

La couverture des départements se caractérise également par une grande disparité. Selon les cas, le nombre de plans mercredi varie de 0 à 94

Les territoires peu parties prenantes du dispositif sont généralement composés de communes rurales, enclavées et isolées, en particulier dans les départements de montagne (Massif central, Pyrénées et Alpes).

Compte-tenu de ces éléments, la DJEPVA se fixe deux objectifs pour l'année 2 du Plan mercredi.

Le premier objectif est de faciliter la conclusion de plans mercredi par les communes volontaires mais ne disposant pas toujours des moyens nécessaires. Le deuxième objectif est d'accompagner les communes déjà engagées dans un plan vers un renforcement qualitatif de leur offre périscolaire, notamment en faveur de celles identifiées comme fragiles de ce point de vue.

La DJEPVA s'appuie en outre sur des partenariats nationaux pour soutenir les services dans leurs actions d'accompagnement. Trois actions sont en cours de réalisation :

D'abord, un appel à projet en direction des associations nationales d'éducation populaire. Doté de 250 000 euros, il comprend deux axes : accompagner les communes rurales vers la conclusion d'un plan mercredi et aider au renforcement qualitatif des plans mercredi existant.

Ensuite, un partenariat avec le pôle national ressources des sports de nature (CREPS de Vallon-Pont-D'arc) qui se traduira notamment par des propositions de formations d'animateurs dont le coût sera partiellement pris en charge par le pôle et par la réalisation de fiches pédagogiques « sports de nature ».

Enfin, un partenariat avec le Réseau Canopé qui vise la création d'une plateforme de ressources périscolaires aux côtés des ressources proprement scolaires à l'horizon janvier 2020.

Au-delà de ces actions d'accompagnement et d'outillage pédagogique, il existe une source financière peu exploitée par les



collectivités pour la création de plans mercredi : c'est le fonds « publics et territoires » géré par les CAF. L'axe 4 de ce fonds pourrait être efficacement mobilisé pour financer la mise en place d'accueils collectifs de mineurs des collectivités s'engageant dans un plan mercredi.

Beaucoup a été fait grâce à la mobilisation des services déconcentrés. Nous disposons aujourd'hui d'un socle solide qui montre que le dispositif est fonctionnel et plutôt bien perçu par les acteurs du champ. Il faut maintenant le développer en particulier dans les départements déficitaires dotés d'un plan d'action départemental articulé autour du déploiement de deux réseaux : sur l'axe inclusif, un réseau de grande proximité (ancré notamment autour des maisons de services aux publics) pour accompagner les publics dans le cadre de la transition numérique et de la dématérialisation des services publics et sur, l'axe éducatif, un réseau de structures ressources dont celles de l'éducation populaire relevant de la médiation numérique pour promouvoir les cultures numériques notamment auprès des jeunes.

G.Bouvet

La parole à...



Jean-Paul PINEAU-SAINDOU,
Chef de projet préfiguration
du service national universel
à la DJSCS de Guyane

Seul territoire ultra-marin à participer à la préfiguration du SNU, la Guyane fait partie des treize départements qui accueillent, en juin 2019, leur premier contingent de jeunes volontaires.

Comment se présente la préfiguration du SNU en Guyane ?

Du 14 au 28 juin, 124 jeunes guyanais seront accueillis en métropole dans treize départements préfigurateurs pour effectuer la première phase de cohésion de leur SNU alors que, sur la même période, 124 jeunes métropolitains issus de ces mêmes départements se rendront en Guyane. Pour les accueillir 28 personnes ont été recrutées assurant la direction du centre, l'accueil, les activités et la gestion. Douze « cadres de compagnie » encadreront les jeunes et douze « tuteurs de maisonnée » les accompagneront au quotidien.

Quelle gouvernance a été mise en place ?

Si la majorité des préfigurateurs est issue du corps préfectoral, j'ai été missionné, pour coordonner la démarche, par le recteur et le préfet comme chef de projet. Mon rôle comprend un volet technique fortement mobilisateur. J'assure ainsi les aspects organisationnels, logistiques et pédagogiques. J'ai également coordonné les partenariats dans une optique de mixité. Une équipe projet élargie a, par ailleurs, été constituée comprenant notamment le secrétaire général adjoint de la préfecture, la directrice du centre du SNU, le directeur de la DJSCS et la conseillère spéciale du recteur. Enfin, un comité de pilotage est placé sous la double responsabilité de la préfecture et du rectorat.

De nouveaux partenariats ont-ils été établis ?

Le SNU étant une priorité présidentielle, la mobilisation des services de l'Etat a été importante. Cette préfiguration a suscité un réel décloisonnement permettant notamment d'assurer la lisibilité et la complémentarité entre les différentes offres d'engagement proposées par les institutions

comme l'Armée ou la Gendarmerie. Les activités organisées autour de la transition écologique ont permis d'asseoir un partenariat avec la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL). Concernant les collectivités, leur place dans le dispositif méritera d'être clarifiée. Si la collectivité territoriale de Guyane a été sensibilisée, il conviendra sans doute de formaliser la collaboration. Un partenariat avec la ville de Sina Mary où résideront les jeunes devrait pouvoir se développer au-delà de la mise à disposition d'équipements. Plus globalement, si les communes ont été informées de cette préfiguration les délais contraints pour sa mise en place n'ont pas encore permis leur adhésion au dispositif. Concernant les associations, si certaines sont déjà mobilisées sur les activités proposées aux volontaires, elles auront une place essentielle dans la deuxième phase relative à la mission au service de l'intérêt général durant laquelle elles pourront offrir aux jeunes des situations d'engagement. Enfin, un partenariat spécifique avec l'Université de Cayenne a permis la mobilisation de deux stagiaires issues de la filière carrières sociales qui ont conçu un rallye citoyen pour les volontaires accueillis.

Quels sont les atouts et limites déjà identifiés ?

Les limites sont posées à la fois par un calendrier exigeant et la nécessité de mobiliser un budget conséquent. Par ailleurs, les spécificités du territoire entrent parfois en conflit avec le cahier des charges national de cette préfiguration. Les atouts sont quant à eux perceptibles à deux niveaux. D'une part, la mixité professionnelle et culturelle de l'équipe de direction issue notamment de l'Education nationale et de l'Armée a permis de croiser les réseaux et conjuguer différentes pratiques. D'autre part, les jeunes métropolitains accueillis pourront appréhender le territoire national dans sa globalité et partager la représentation d'une France élargie à ses territoires ultra-marins. L'enjeu du SNU comme outil social et éducatif réside aussi dans sa deuxième phase, relative à la mission au service de l'intérêt général. Cette phase représente en Guyane une ligne stratégique de déploiement du SNU. Des missions pourront être pourvues pour dynamiser l'implication des jeunes guyanais dans la vie associative.

Propos recueillis par A.Lemoine

Ressources utiles

- [Rapport d'activité du CGET 2018](#)
- [La Garantie jeunes : quels jeunes et quel bilan après cinq ans ?, DARES, Avril 2019](#)

Directeur de publication : Jean-Benoît Dujol

Contact : Bureau de l'animation territoriale

Audrey Lemoine, responsable éditoriale

audrey.lemoine@jeunesse-sports.gouv.fr

© 2019. Tous droits réservés